

**AVIS PUBLIC**

**PROJET DE RÈGLEMENT RGCA21-10-0002**  
**SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2021)**

**(AVIS DE MOTION)**

**AVIS** est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le lundi 9 novembre 2020, à 19 h, par vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel 2020-074, sera donné un avis de motion et présenté le projet de règlement mentionné en rubrique.

RGCA21-10-0002 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services correspondant à 0,1475 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble .

DONNÉ À MONTRÉAL,  
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 27 octobre 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate